
Contrôle non causal: une conception libertarienne de l'action.

Cyrille Michon*¹

¹Centre Atlantique de Philosophie – Université de Rennes, Université de Brest, Institut Brestois des Sciences de l'Homme et de la Société, Nantes Université - UFR Lettres et Langages – France

Résumé

Contrôle non causal: une conception libertarienne de l'action. Les débats sur le libre arbitre et la responsabilité morale font souvent valoir qu'une condition nécessaire de la responsabilité morale est celle du contrôle de l'action, comprise comme une notion causale, distincte de la condition de contingence ou de possibilités alternatives. Chacune de ces deux conditions peut recevoir une interprétation compatibiliste (compatibilité avec le déterminisme) ou incompatibiliste. La position libertarienne étant incompatibiliste, il est admis qu'elle ajoute au contrôle de guidage (*guidance control*) un contrôle des alternatives (*regulative control*), selon la terminologie de John Fischer. Elle peut être défendue en adoptant l'une des trois conceptions de l'action en présence selon que l'action relève de la causalité événementielle (*event causalist*), de la causalité agentive (*agent causalist*) ou d'une conception non causale. Je défends l'idée que, quelle que soit la bonne conception de l'action, la notion de contrôle n'est pas causale - parce qu'elle doit aussi gouverner les omissions, et renvoie essentiellement à l'idée de possibilité alternative (le thermostat contrôle la température parce qu'il peut modifier le comportement d'une source de chaleur en fonction d'informations nouvelles). Ce faisant, une conception non-causale du contrôle est compatible avec une conception agentive de l'action (et évidemment avec la conception non causale), mais c'est elle qui rend compte de la condition de contingence (indéterminisme). Elle correspond à l'intuition que la responsabilité exige à la fois le contrôle et l'indétermination, et elle permet de répondre aux scénarios de Frankfurt, en promouvant, par exemple, le scénario "Pinned-in Sharks" imaginé par David Kaplan.

Mots-Clés: action, libre arbitre, responsabilité, contrôle, causalité

*Intervenant